

Versailles, le 19 juin 2015

**Déclaration liminaire des représentants des personnels de
Solidaires Finances Publiques à la CAPL n°3 affectation des agents catégories C**

Madame la Présidente,

Une fois de plus, cette CAPL d'affectation va se tenir dans un contexte d'effectifs catastrophiques à la DGFIP.

En effet, l'administration centrale organise sans état d'âme la faillite de nos services et de nos missions en ne pourvoyant qu'avec parcimonie les emplois vacants.

Pour des raisons strictement budgétaires, l'administration est responsable de :

- la suppression injustifiée de plus de 30 000 postes en 12 ans
- d'un calibrage inadapté du recrutement à hauteur des besoins des services
- d'un manque flagrant d'anticipation des départs à la retraite

Nos représentants nationaux ont maintes fois alerté le Responsable du personnel du calibrage aberrant des recrutements en personnel de catégorie C, notamment dans les services informatiques. Nos représentants nationaux ont d'ores et déjà demandé que l'an prochain, l'administration augmente significativement le nombre de places offertes en liste principale au concours de catégorie C.

Ce sont également les agents de tous grades et de tous services qui subissent au quotidien les conséquences de ces choix désastreux en devant assumer le travail de toutes ces «chaises vides».

Solidaires Finances Publiques fait du dossier des « emplois non pourvus » une priorité revendicative pour tenter d'obtenir des avancées sur un sujet qui est au coeur de l'affaiblissement des services, de la dégradation des conditions de vie au travail et d'exercice des missions mais aussi de la remise en cause pernicieuse des droits et garanties des agents

Pour Solidaires Finances Publiques, cette situation insupportable et injuste doit cesser. Il est nécessaire de stopper les suppressions d'emplois au plus vite.

Pour la DISI Paris Normandie, le constat est là :
154 emplois C (administratif et technique) et seulement 145 agents pour effectuer le travail au quotidien (données au 01/03/2015), soit un déficit de 9 postes.

La préparation de cette CAPL appelle également certaines remarques.
Les documents mis à notre disposition, ne nous permettent pas d'avoir une véritable visibilité sur le mouvement en cours, et au final, cette CAPL n'est en fait qu'une chambre d'enregistrement des décisions prises unilatéralement par l'administration. Quid du dialogue social ? Nous estimons que pour remplir correctement notre mandat, nous devons disposer de tous les éléments utiles à la confection du mouvement local :

- situation des effectifs avant et après mouvement local
- TAGERFIP
- communication du projet d'affectation dès la phase de consultation
- état des vacances des postes ayant servi de base à l'élaboration du mouvement.